



Syndicat CFTC du Personnel du Groupe- Sanef

28, Rue de l'église 60410 ROBERVAL
Portable 06 83 41 11 04 / frederic.minet2@wanadoo.fr



Les négociations salariales 2011 viennent de débiter. La deuxième réunion s'est tenue le lundi 6 Décembre 2010 à Reims. La Direction Générale a courageusement et gracieusement proposé avec effet au 1 Janvier 2011 pour l'ensemble du personnel :

+0.8% sur la valeur du point d'indice
Valeur du point portée à 6,2373 Euros soit + 12,00€ brut mensuel

Merci ABERTIS !!!

C'est presque trop, ne trouvez-vous pas ? Êtes-vous vraiment sûr de vous ?

Nous espérons ne pas mettre le Monde, l'Europe, l'Espagne, la France, le groupe-Abertis, Sanef, Sapn en péril avec de telles évolutions salariales ?

A ce rythme, dans un futur proche, devons-nous rendre le fruit de notre travail ?

Quel cynisme !!!

Ne pas reconnaître à son juste prix le travail de ses employés démontre bien dans quel obscurantisme financier les dirigeants d'Abertis se sont enfermés. Il est très facile de faire croire que l'on veut le bien être de son personnel dans des paroles ou des enquêtes et de dégrader journalièrement les conditions de travail en pensant uniquement aux profits des actionnaires.

La proposition faite le 06 décembre 2010 est pour la CFTC
Cynique et encore une fois indécente

Dirigeants d'Abertis ressaisissez-vous !!!

Actionnaires, pensez à partager !!!

Prochaine réunion le 17 janvier 2011.

1. Le lundi 6 décembre la CFTC a signé l'accord 2010 06 relatif aux mécaniciens et aux ouvriers / techniciens de maintenance .Cet accord porte sur l'évolution de carrière de ces personnels définie par un parcours de formation.

Les mécaniciens niveau 1 embauchés avant le 1^{er} janvier 2010 ayant validé les parcours de formation et ayant les compétences requises dans les emplois de mécanicien niveau 1 et niveau 2 seront promus en qualité de mécanicien niveau 2.

De même, les ouvriers de maintenance embauchés avant le 1^{er} janvier 2010 ayant validé les parcours de formation et ayant les compétences requises dans les emplois d'ouvrier et de technicien de maintenance seront promus en qualité de technicien de maintenance.

De ce fait, ils seront positionnés : Maîtrise, classe D, échelle 8, échelon 1

Les salariés concernés se verront attribuer, **10 (dix) points d'indice** à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les mécaniciens niveau 2 et les techniciens de maintenance ayant un contrat de travail en cours à la date de signature du présent accord et qui ont validé le parcours de formation et les compétences requises dans leur emploi bénéficieront d'une augmentation de leur indice de base à hauteur de **6 (six) points** au 1^{er} janvier 2011.

A bout de deux années d'expérience professionnelle dans l'emploi de mécanicien niveau 1 ou d'ouvrier de maintenance :

- les mécaniciens niveau 1 embauchés après le 1^{er} janvier 2010 ayant validé les parcours de formation et les compétences requises dans les emplois de mécanicien niveau 1 et niveau 2 seront promus en qualité de mécanicien niveau 2 ;

- les ouvriers de maintenance embauchés après le 1^{er} janvier 2010 ayant validé les parcours de formation et les compétences requises dans les emplois d'ouvrier et de technicien de maintenance seront promus en qualité de technicien de maintenance.

Lors de cette évolution, les salariés concernés se verront attribuer, conformément à l'article 45 de l'accord interentreprises, **10 (dix) points d'indice**.

2. Lors de la dernière réunion de négociations, a débuté, grâce à la signature de l'accord 2010 3, une ouverture de dialogue sur une prime de structure. La CFTC a demandé que cette prime soit basée sur le trafic du réseau et sur le présentisme. Il n'est pas question d'instaurer une prime à la tête de l'agent. Pour la CFTC cette prime ne peut être inférieure à la moyenne de la prime péage et viabilité.

3. Réseau Nord / Réorganisation des astreintes et des horaires viabilités.

La réunion du Comité d'établissement de Senlis du 7 décembre 2010 a permis à la CFTC d'exprimer les attentes du personnel devant cette réorganisation. Il en résulte, que malgré la demande d'astreinte pleine 1 semaine sur 3 sur 22 semaines, la direction persiste et propose 1 semaine d'astreinte pleine sur 2 sur 18 semaines mais 2 week-ends de repos sur 3, avec une planification de ces week-ends. La CFTC est très perplexe du bon fonctionnement de cette méthode avec des équipes divisées en 3 les week-ends. Les dernières évolutions sont :

Durée du travail : 7,60hs / Astreinte du jeudi au jeudi de 9hs à 9hs / Démarrage le 15 avril 2011

La période hivernale 2 équipes 8h00 / 16h21 pour les non astreintes
9h00 / 17h21 pour les astreintes

La période estivale 3 équipes 9h00 / 17h21 pour les astreintes
7h30 / 15h51 pour les non astreintes
9h00 / 17h21 pour les non astreintes

Tous les vendredis d'été et pour tout le monde 7h30 / 15h51

Il a été décidé que la distribution des tours de service du 15 avril 2011 à la fin de l'année serait reportée à la fin du mois de janvier.

Monsieur le Directeur du réseau nord présentera prochainement au personnel son nouveau projet et le 11 janvier 2011 au comité d'établissement. N'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe CFTC vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année avec vos familles et vous présente ses meilleurs vœux pour 2011.